

substituer "Lorsqu'il a été disposé, conformément au paragraphe trois de l'article cent quatre-vingt-onze, ou conformément à l'article cent quatre-vingt-douze, d'une peine portée dans une sentence".

54. Page 85. Ajouter à la clause 199 la nouvelle sous-clause (4) suivante:

(4) Lorsqu'un nouveau procès s'instruit conformément au paragraphe trois et que le pétitionnaire est trouvé coupable, la sentence prononcée au procès original est restaurée et a vigueur et effet comme si le nouveau procès n'avait pas été ordonné.

55. Page 86, ligne 40. Après le mot "cour", ajouter "mais l'officier qui recueille une preuve sommaire ne doit pas agir en vertu du présent paragraphe sans l'approbation de son commandant".

56. Page 88, clause 204. Retrancher "AUTORISATION D'INCARCÉRER UN DÉLINQUANT", et substituer "DEVOIRS CONCERNANT L'INCARCÉRATION".

57. Page 88, ligne 38. Après "204", insérer "(1)".

58. Page 89, ligne 4. Ajouter ce qui suit comme nouvelle sous-clause (2) à la clause 204:

(2) Toute personne mentionnée au premier paragraphe et à qui est remise une déclaration d'appel sous l'autorité de l'article cent quatre-vingt-huit doit faire immédiatement parvenir la déclaration d'appel au juge-avocat général.

59. Page 90. Retrancher la clause 208.

60. Page 93. Retrancher la clause 216, et substituer la suivante:

216. Aucune action ou autre procédure n'est recevable contre un officier ou homme à l'égard d'une chose qu'il a faite ou qu'il a manqué de faire dans l'exécution de ses devoirs d'après le Code de discipline militaire, à moins qu'il n'ait agi, ou qu'il n'ait manqué d'agir, par malice et sans motif raisonnable ou vraisemblable.

61. Page 96, ligne 10. Un amendement, apporté à la version anglaise du Bill, ne concerne pas la version française.

62. Page 98. Retrancher la clause 227.

63. Page 99, lignes 5 et 6. Aux mots "elle est portée", substituer "le plaignant est".

64. Page 100, ligne 6. Aux mots "cinq cents", substituer "mille".

65. Page 100, ligne 7. Au mot "six", substituer "douze".

66. Page 100, ligne 41. Au mot "cinquante", substituer "vingt-cinq".

67. Page 101, ligne 21. Après le premier mot "publics", insérer "sous le contrôle du Ministre".

68. Page 101, ligne 28. Avant le mot "aide", placer "en une circonstance critique".

69. Page 101, ligne 42. Un amendement, apporté à la version anglaise du Bill, ne concerne pas la version française.

70. Page 101, ligne 42. Remplacer le mot "ou" par une virgule.

71. Page 101, lignes 42 et 43. Après le mot "permission", insérer "ou absence continue sans permission".

72. Page 101, ligne 44. Retrancher le mot "péremptoire".

73. Page 106, ligne 1. Au mot "un", substituer "deux cent-onze".

74. Page 106, ligne 1. Après "quarante-huit", insérer "deux cent quarante-neuf".